

## Europe, le budget de la PCP approuvé

**Le « zéro rejet » ne pouvait pas passer par un « zéro budget ». C'est chose faite avec le FEAMP, volet financier de la PCP qui vient d'être approuvé par le parlement européen.**

Avec 6,396 milliards d'euros alloués pour la période 2014-2020, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) devrait faciliter la mise en œuvre de la réforme de la Politique commune des pêches, qui vise à conjuguer compétitivité et durabilité.

L'adoption du volet financier de la PCP et la validation des axes prioritaires étaient donc très attendues notamment par rapport à l'aide à l'installation des jeunes pêcheurs, de l'aide à la modernisation des techniques de pêche, de l'aide en cas de crise ou de catastrophe naturelle, à l'instar de la succession de tempête du début d'année. Depuis le 16 avril 2014, la filière sait donc mieux où elle ira.

Gérer des pêcheries de façon durable nécessite de bien connaître les stocks et les espèces. Un budget de 520 millions d'euros devrait donc aider à collecter des données scientifiques, dont une partie servira à établir et à calculer les RMD : les rendements maximums durables.

Car même si 61 % du stock de poissons de l'Atlantique nord-est est pêché durablement en 2013, contre 6 % en 2005, certains stocks sont toujours jugés fragiles.

Si la lutte contre les rejets est au cœur de la réforme de la PCP, soutenue sur ce point la plupart des ONG, elle ne peut être engagée sans que la question des contrôles ne soit résolue et surtout financée.

Alain Cadec en avait conscience depuis un moment, puisque dans une de nos tables rondes sur la traçabilité il évoquait « *nous devons nous imposer la traçabilité, mais nous manquons de moyens de contrôle* ».

580 millions seront donc alloués aux contrôles. Cela sera-t-il suffisant pour « *mettre fin au gaspillage que représente le rejet de poissons morts à la mer ?* », comme l'espère Uta Bellion, coordinatrice Océan 2012 ? Cela devrait y contribuer.

Un besoin puisque, dans une interview accordée par Élise Prête à PdM dans son guide des espèces, « *pour certaines pêcheries, les rejets représentent 30 à 70-80 % des captures, ce n'est pas admissible ni d'un point de vue environnemental ni d'un point de vue éthique.* »

Néanmoins, du côté de l'ONG Océan 2012, on se garde de crier victoire avant l'heure. Les aides, même limitées, accordées à la modernisation de la flotte artisanale restent critiquées, car potentiellement sources de surpêche.

Un contraste avec les propos d'Alain Cadec qui estime avoir emporté « *une victoire importante pour l'avenir du modèle de pêche* » avec les aides allant jusqu'à 75 000 euros pour l'achat d'un navire de pêche artisanale.

Même si elle continue de penser que l'aide au renouvellement des navires n'est pas suffisante alors qu'elle aurait permis « *d'améliorer la rentabilité économique, la sécurité des marins, la sélectivité des engins de pêche et la lutte contre les pollutions* », Isabelle Thomas députée européenne incite la filière, le gouvernement et les collectivités à s'emparer au plus vite de ce fonds pour le mettre en œuvre à l'automne.

Le texte qui le valide devrait être publié au mois de mai.

La région Bretagne lance dès le 23 avril, une réunion de concertation avec l'ensemble de ses partenaires pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle du nouveau FEAMP. Les débats seront organisés sous la présidence Pierre Karleskind, Vice-président en charge de l'Europe, de la mer et du littoral. À suivre.

Source : <http://www.pdm-seafoodmag.com/lactualite/detail/items/europe-le-budget-de-la-pcp-approuve.html>  
(18/04/2014)